

RÈGLEMENT

JEU-CONCOURS INSTAGRAM #ESTERELMAG

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

L'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur ci-après dénommée « l'organisateur », situé 65, rue Isaac Newton, Pôle Epsilon 1 Bat. H, 83700 SAINT-RAPHAËL, organise du 02 mars 2021 au 20 mars 2021, un jeu gratuit, sans obligation d'achat, intitulé : « Concours Instagram #EsterelMag » (ci-après dénommé « le jeu-concours »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Twitter, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu-concours gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet et inscrit sur Instagram ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception du personnel d'Estérel Côte d'Azur et de l'ensemble des Office de Tourisme qui compose ce territoire (Saint-Raphaël, Fréjus, Roquebrune sur Argens, Puget-sur-Argens, Les Adrets de l'Estérel et les 9 communes du Pays de Fayence : Bagnols-en-Forêt, Callian, Fayence, Mons, Seillans, Montauroux, Tanneron, Tourrettes, Saint-Paul-en-Forêt) ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu. Le jeu-concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu (poster une photo avec le #EsterelMag) implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – PRINCIPE ET CONSIGNES

La photographie doit être prise sur l'une des communes composant le territoire et énumérées dans l'article 2. La photographie doit valoriser la destination en mettant en scène un paysage, une ruelle, un monument... Le choix du sujet photographié est laissé à la libre appréciation de l'auteur du compte participant au jeu-concours.

ARTICLE 4 – ENVOI DES PHOTOS

La publication des photos se déroule exclusivement sur Instagram, aux dates indiquées dans l'article 1. Tout participant doit suivre le compte Instagram @EsterelCotedAzur. La participation au jeu s'effectue en postant votre photographie, avec les mentions des hashtags : #VisitEsterel et #EsterelMag et en taguant le nom du compte @EsterelCotedAzur sur Instagram. Sur demande de l'organisateur, avec l'accord des participants, ils enverront la photo/leurs photos en haute définition par e-mail ou via un formulaire. Le jeu-concours étant accessible sur la plateforme Instagram, en

aucun cas Instagram ne peut être tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Instagram n'est ni organisateur, ni parrain de l'opération.

ARTICLE 5 – CESSION DES DROITS

Avec leur accord, les participants cèdent à L'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur, à titre gracieux, les droits de représentation et de reproduction de la photographie tels que définis par le Code de la Propriété intellectuelle. En conséquence l'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur pourra utiliser la/les photographie(s) sur différents supports de communication : publicités dans la presse, éditions, audiovisuel, sites Internet, réseaux sociaux, édition d'ouvrages, campagnes de promotion conduites par l'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur et / ou ses partenaires privés et institutionnels dans leur mission de promotion du territoire, dans le monde entier, pour une durée de 10 ans.

ARTICLE 6 – DIFFUSION

L'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur pourra utiliser la photographie, sur demande auprès de l'auteur, sur différents supports de communication : sites Internet, réseaux sociaux, presse, campagnes de promotion, éditions... dans le monde entier, pour une durée de 10 ans. Il y aura toujours mention du crédit photographique de l'auteur de la photographie.

ARTICLE 7 – GARANTIE

Les participants déclarent être titulaires de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux photographies communiquées dans le cadre du présent jeu. Ils garantissent l'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur contre tout recours, action, éviction ou condamnation relatifs aux droits de propriété intellectuelle.

ARTICLE 8 – VOTE ET DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Planning : Le concours aura lieu sur une durée de 20 jours. Du 02 au 14 mars 2021, les participants peuvent publier leur photographie sur leur compte Instagram.

A l'issue de cette période, 4 photos par commune seront retenues par des membres de l'agence Estérel Côte d'Azur. Les critères de sélection reposeront sur la qualité de la photo. 20 photos seront retenues, à raison de 4 photos par commune. Du 15 mars à midi au 19 mars à midi, les 20 photos retenues seront soumises au vote sur les réseaux sociaux via des stories Instagram et des publications Facebook.

La photo de chaque commune qui aura remporté le plus de vote sur Instagram, et le plus de like sur Facebook sera celle publiée dans le magazine Estérel Mag.

Les résultats seront publiés le samedi 20 mars 2021.

Les gagnants seront contactés via Instagram dans les 24 heures suivant la désignation des gagnants, leur confirmant leur victoire et les modalités de parution dans le magazine. Ils devront se manifester dans un délai d'une semaine pour acter cette victoire.

Tout gagnant ne se manifestant pas dans ce délai renonce à sa première place. La deuxième photo ayant remporté le plus de like sera alors désignée comme la nouvelle photo gagnante.

ARTICLE 9 – RÉCOMPENSE

Le jeu-concours est doté de la récompense suivante, attribuée aux 5 gagnants valides, désignés selon les modalités définies à l'article 8 du présent règlement.

Récompense : Parution de la photo dans la prochaine édition de l'Estérel Mag, dans la section dédiée à Instagram, avec mention du nom du compte de l'auteur de la photo.

Les résultats seront affichés sur le site www.esterel-cotedazur.com, sur Facebook et sur Instagram.

ARTICLE 10 – ENGAGEMENTS

Les 5 gagnants s'engagent à :

- fournir à l'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur la photographie gagnante en Haute Définition, le copyright et les droits de reproduction et représentation de la photographie tels que définis dans le Code de la Propriété intellectuelle.
- Suivre le compte Instagram de l'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur @EsterelCotedAzur.

L'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur s'engage à :

- attribuer les lots, cités à l'article 8, aux 5 gagnants.

ARTICLE 11 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 12 – MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le règlement est consultable au siège de l'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur et est consultable en ligne sur le site www.esterel-cotedazur.com. L'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur ne saurait être tenue pour responsable en cas d'annulation du concours si les circonstances l'imposaient. Pour toutes questions, contactez emontagnier@esterel-cotedazur.com. Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce règlement.